

RAPPEL DES CONSIGNES POUR LES ARBITRES

DOCUMENTS A RENVOYER AU COMITE DES HAUTS DE FRANCE

A L'ISSUE D'UNE EPREUVE CYCLISTE

JUIN 2018

A l'issue de la course, le Président de Jury doit envoyer au secrétariat du Comité des HAUTS DE FRANCE

*Annexe à AMIENS (Mme Dorothée D'HUBERT) pour les Comités Départementaux de l'Oise, la Somme et l'Aisne

* ROUBAIX (Mme HUJEUX) pour les Comités Départementaux du Nord et du Pas de calais

Le dossier complété de l'épreuve qui a eu lieu.

le dossier complet transmis **sous 48 heures** doit comporter :

*Le classeur informatique complété,

*par courrier, les feuilles d'émargement, l'état de résultat recto-verso complété et éventuellement les doubles des licences à la journée pour certaines catégories de course. (Pass'Cyclisme)

Je vous demande de bien vouloir respecter les délais de transmission des documents relatifs aux courses cyclistes.

Salutations sportives

La C.R.C.A.